



## POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'AMELIORATION DE L'ACCES AUX SOINS

### Dossier de demande d'aide individuelle déplacement pour les internes en médecine générale et les étudiants en chirurgie dentaire

#### LES OBJECTIFS

L'évolution de la démographie médicale dans le département de l'Aude est préoccupante : de vastes zones pour lesquelles il est constaté un déficit en matière d'offres de soins sont dépourvues de médecin. Une action volontariste pour tenter d'endiguer le phénomène de baisse de la démographie médicale dans l'Aude est donc nécessaire. Le Département de l'Aude a mis en œuvre un dispositif d'incitation à la réalisation de stages d'internat en médecine générale et en chirurgie dentaire dans les zones en déficit en matière d'offre de soin sur le territoire.

#### LE CONTENU DU DISPOSITIF

Le dispositif se caractérise par une aide forfaitaire aux déplacements entre le(s) lieu(x) de stage et les facultés ou écoles d'un montant de 400€.

L'aide est versée à la fin du stage et ne concerne pour les étudiants en médecine que les internes en médecine générale.

#### CONTACT

**Maëva HOMS**  
Direction Générale Adjointe Solidarités Humaines  
[maeva.homs@aude.fr](mailto:maeva.homs@aude.fr)  
04 68 11 69 42

#### Identification du demandeur

NOM .....

Prénom .....

Date de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Adresse .....

.....

Téléphone portable .....

Adresse mail .....

**Parcours de formation antérieur au stage**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Université / Ecole fréquentée : .....

**Nom(s) et adresse(s) professionnelle(s) du/des médecin(s) tuteur(s) de stage**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Dates du stage**

Du .....Au.....

**Projet professionnel**

*Expliquer le projet professionnel*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

---

### **Pièces complémentaires à fournir**

- Une lettre de motivation
  - Une copie du certificat de scolarité
  - Une copie de la convention de stage entre le stagiaire, le(s) médecin(s) tuteur(s) et la faculté / école référente
  - Un relevé d'identité bancaire
- 

Par session de stage et après examen de toutes les demandes, les stagiaires dont le dossier aura été retenu recevront un exemplaire de la convention entre le Département et le bénéficiaire précisant les conditions liées à l'obtention de l'aide départementale qui devra être signé. Un arrêté d'attribution de l'aide sera envoyé au bénéficiaire à la fin du stage au moment du versement de l'aide départementale.

Pour la session de stage de mai à octobre, les dossiers complets doivent être envoyés avant le 31 août.

Pour la session de stage de novembre à avril, les dossiers complets doivent être envoyés avant le 28 février.

### **DEMANDE A ENVOYER AU CONTACT PAR MAIL**

Je déclare avoir pris connaissances des conditions générales et j'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées.

Fait le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ à :

Signature